

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

GAEC JUSNOT

Projet d'exploitation d'un élevage de 172 vaches laitières, d'un stockage de 6 000 m³ de fourrage, d'un forage ainsi que de rejets d'eaux pluviales sur le territoire des communes de Saint-Marcel et Remilly-les-Pothées

Par arrêté préfectoral n° DDETSPP/2022-205 du 25 juillet 2022 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public sur la demande présentée par le GAEC JUSNOT en vue de l'enregistrement, au titre des rubriques n° 2101-2-B et 1530-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et rubriques n° 1.1.1.0 et 2.1.5.0. loi sur l'eau, du projet d'exploitation d'un élevage de 172 vaches laitières, d'un stockage de 6 000 m³ de fourrage, d'un forage ainsi que de rejets d'eaux pluviales sur le territoire des communes de Saint-Marcel et Remilly-les-Pothées.

La consultation du public se déroulera du lundi 22 août au lundi 19 septembre 2022 inclus.

Cette procédure d'enregistrement s'apparente, dans sa forme, à une "enquête publique allégée" se déroulant sans commissaire-enquêteur.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement, celle-ci pouvant être assortie de prescriptions particulières.

Le dossier sera accessible au public en mairie de Saint-Marcel aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit le lundi de 14h30 à 18h et le jeudi de 14h à 17h.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes à l'adresse suivante : www.ardennes.gouv.fr / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation ouvert en mairie de Saint-Marcel.

Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations :

- sur papier libre adressé à la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Ardennes, Service Santé et Protection Animales, Abattoirs et Environnement, 18 Avenue François Mitterrand, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex, qui les annexera au registre,
- par courrier électronique à ddetspp-spaae@ardennes.gouv.fr

Les observations qui seront présentées devront être datées et signées par leurs auteurs. Celles émises après la fin du délai de consultation ne sont plus recevables. Les observations émises lors de cette consultation seront communicables, en copie, aux frais de la personne qui les demande.

Pour le directeur départemental,
et par délégation,
Le directeur adjoint,

Signé : Sylvain Posière.